

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 11 décembre 2024

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE
Madame Bérangère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

Secrétaire de séance : Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Délibération n°115/141 – 12/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Admission en non-valeur – Annulation partielle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération du 10 juillet 2024 portant admission en non-valeur des créances éteintes pour un montant de 4 974, 55 € et des créances irrécouvrables pour 296, 88 € ;

Vu le mail de la Trésorerie d'Hazebrouck en date du 08 novembre 2024 demandant l'annulation partielle des admissions en non-valeur d'un montant de 131, 71 € ;

Considérant que la Trésorerie demande à la commune de procéder à l'annulation partielle des admissions en non-valeur car la dette d'un des redevables était légèrement inférieure à la demande d'annulation initiale.

Considérant que le solde du compte 5872, compte pivot de l'admission en non-valeur, est créditeur d'un montant de 131, 71 € ;

Considérant que le mandat 1408/2024 d'un montant de 296, 88 € doit être réduit de 131, 71 €.

Le montant total du montant en non-valeur est donc porté à 165, 17 €.

DATE DE
CONVOCAATION

05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION

17 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

**Objet : Budget
communal – Admission
en non-valeur –
Annulation partielle**

Objet de la délibération : Budget communal – Admission en non-valeur – Annulation partielle

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la **majorité** avec **20 voix « POUR »**, **7 « ABSTENTION »** (Michaël PARENT, Véronique VANMEENEN, Jimmy MASSON, Isabelle LEMAIRE OREC, Olivier SABRE, Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND) :

- **d'autoriser** l'annulation partielle de l'admission en non-valeur proposée par la trésorerie d'Hazebrouck ;
- **d'acter** l'annulation du mandat partiellement émis ;
- **de dire** que le mandat en non-valeur est porté au montant total de 165, 17 € ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance,
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Louise SAINTENOY-CAMPAGNE.

Le Maire :

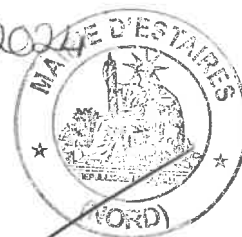
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17.12.2024

Publié ou notifié le 17.12.2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Bruno FICHEUX.